

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2019**

**Date de convocation**  
05/04/2019

**Date d'affichage**  
17/04/2019

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 16

*L'an deux mil dix neuf*

*Le dix avril à 20Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

*Pascal HERVE, Delphine BERTAUX, Christèle BOBON, JOUAUX Laëtitia, BRIAND Henri, Bruno GIFFARD, ISAMBARD Albert, SACHET Elodie, NOBILET Bertrand, BONDIGUEL Nathalie, CHERBONNEL Ludovic, SIMONOT Sophie, SAINT MLEUX Xavier, MARION-HALLAIS Edith, MOREL Delphine*

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : LEMONNIER Jacqueline, GORON Rémy, Marie-Hélène LEMONNIER,

**ABSENT** :

**POUVOIR** : GORON Rémy donne pouvoir à Delphine BERTAUX

***Mme Elodie Sachet a été élue secrétaire de séance.***

**N°01-04-2019 Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour les communes extérieures relative à l'année scolaire 2018-2019 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du coût moyen d'un élève de l'école publique de Bazouges-la-Pérouse calculé à partir du compte administratif 2018. Ce coût s'applique au calcul de la participation des communes de résidence qui ont des élèves scolarisés à l'école publique durant l'année scolaire 2018-2019.

Il se présente comme suit :

| <b>Dépenses inscrites au compte administratif 2018 pour le fonctionnement de l'école publique</b> |                           |                      |
|---|---------------------------|----------------------|
| <b>référence : Effectifs de l'année scolaire 2018-2019</b>  |                           |                      |
|   | <b>Montant du CA 2018</b> |                      |
|   | classes maternelles       | classes élémentaires |
| <b>Total des dépenses obligatoires</b>  | 49 837.28                 | 24 147.66            |
| Effectifs de l'année scolaire 2017-2018   | 36                        | 61                   |
| coût moyen par élève  | 1 384.37                  | 412.26               |
| effectifs des élèves hors commune 2018-2019   | 6                         | 7                    |
| <b>Participation des communes de Résidence dépenses facultatives par élève</b>                    | 8 306.22                  | 2 885.82             |
| fournitures scolaires   | -                         | -                    |
| sorties scolaires sans nuitées  | 612                       | 952                  |
| cantine   | 13 547.61                 | 22 955.68            |
| garderie  | 6 671.49                  | 11 304.46            |
| Total des dépenses facultatives SANS TAP  | 20 831.10                 | 35 212.14            |
| <b>Montant des dépenses facultatives par élève</b>  | <b>578.64</b>             | <b>577.25</b>        |

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer la participation à demander aux communes de résidence qui ont des élèves scolarisés à l'école publique de Bazouges-la-Pérouse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** la participation à demander aux communes de résidence dans la mesure où elles ne possèdent pas d'école publique, ainsi qu'il suit :

- Dépenses obligatoires
  - Classes élémentaires : 412.26 €
  - Classes maternelles : 1 384.37 €
- Dépenses à caractère social (facultatives) SANS TAP
  - Classes élémentaires : 577.25 €
  - Classes maternelles : 578.64 €

**N°02-04-2019 : Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée pour les communes extérieures ne possédant pas d'école pour l'année scolaire 2018-2019 :**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer la participation des communes de résidence qui ont des élèves scolarisés à l'école privée de Bazouges-la-Pérouse.

La participation doit être égale pour l'école privée qui possède un contrat d'association :

- soit au coût moyen départemental

- soit au coût moyen de l'école publique de la commune si celui-ci est inférieur.

Pour la rentrée 2018, le coût moyen départemental (hors charges à caractère social) est le suivant :

- 375 € en classe élémentaire ;

- 1 177 € en classe maternelle.

Le coût Moyen par élève de l'école publique calculé à partir du compte administratif 2018 s'établit comme suit sans le calcul des TAP :

- 412.26 € en classe élémentaire ;

- 1 384.37 € en classe maternelle.

La participation à demander aux communes de résidence pour l'année scolaire 2018-2019 devra s'établir comme suit :

- élève de classe élémentaire : 375 €

- élève de classe maternelle : 1 177 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** la participation à demander aux communes de résidence qui ont des élèves scolarisés à l'école privée de Bazouges-la-Pérouse ainsi qu'il suit :

- élève de classe élémentaire : 375 €

- élève de classe maternelle : 1 177 €

- La participation des communes concernées se présente comme suit :

| Désignation                               | Classes maternelles | Classes élémentaires | TOTAL |
|---|---------------------|----------------------|-------|
| <b>Commune de Noyal-sous-Bazouges</b>     |                     |                      |       |
| Nombre d'élèves année scolaire 2018- 2019 | 4                   | 12                   | 16    |
| Participation                             | 4 708               | 4 500                | 9 208 |
| Total                                     | 4 708               | 4 500                | 9 208 |

-**Demande** à Monsieur le Maire de signifier également aux communes de résidence le coût moyen par élève des dépenses facultatives sans les TAP qui s'établit comme suit :

- élèves des classes élémentaires : 577.25 € / par élève
- élèves des classes maternelles : 578.64 € / par élève

### **N°03-04-2019 : Approbation du compte administratif 2018 du Budget Assainissement**

Monsieur le Maire passe la présidence à Delphine BERTAUX, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2018 du budget assainissement dressé par Mr Le Maire.

| Sections<br>Libellés                      | Fonctionnement                  |                                  | Investissement |                                   |
|---|---------------------------------|----------------------------------|----------------|-----------------------------------|
|   | Dépenses                        | Recettes                         | Dépenses       | Recettes                          |
| Résultat de clôture 2017                  | Déficit :<br>-13 237.14 €       | 0,00 €                           | 0,00€          | Excédent :<br>62 772.26€          |
| Opérations de l'exercice N                | 56 354.82€                      | 67563.17€                        | 29 819.31 €    | 35 961.38 €                       |
| <b>Résultat exercice 2018</b>             |                                 | <b>Excédent :<br/>11 208.35€</b> |                | <b>Excédent :<br/>6 142.07 €</b>  |
| <b>Résultat de clôture 2018</b>           | <b>Déficit :<br/>- 2028.79€</b> |                                  |                | <b>Excédent :<br/>68 914.33 €</b> |
| Reste à réaliser 2018                     | 0,00 €                          | 0,00 €                           | 5 000.00 €     | 0.00 €                            |
| Résultat définitif avec restes à réaliser | Déficit :<br>- 2028.79€         |                                  |                | Excédent :<br>63 914,33           |

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

**Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N°04-03-2019 : Autorisation lancement de marché – acquisitions de véhicules**

Monsieur le Maire informe d'une réflexion engagée sur le parc automobile municipal.

Il précise que compte tenu de l'âge de plusieurs véhicules et de l'évolution des pratiques de travail demandé au personnel municipal, un renouvellement du parc automobile de la commune est envisagé.

Monsieur le Maire présente le parc actuel des véhicules (1 berlingo, 1 C2, 1 renault master, 1 micro tracteur Iseki et 1 tracteur Deutz) et décrit les projets d'acquisition :

- un tracteur neuf ou d'occasion avec reprise du tracteur et micro-tracteur
- un utilitaire avec benne, neuf ou d'occasion
- un utilitaire électrique avec reprise du berlingot

Monsieur le Maire précise que suite à l'appel d'offre, l'analyse de celles-ci sera présentée au conseil municipal avant attribution des lots.

Le conseil municipal après délibération, à la majorité (1 voix contre et 15 voix pour) :

**Autorise** monsieur le Maire à procéder au lancement d'un marché à procédure adaptée

**Demande** à monsieur le Maire de prévoir une publicité de ce marché dans un journal d'annonce légal

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N°04-04-2019 : Approbation du compte administratif 2018 du Budget Espace Tuffin**

Monsieur le Maire passe la présidence à Delphine BERTAUX, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2018 du budget Espace Tuffin dressé par Mr Le Maire.

| Sections<br>Libellés                         | Fonctionnement |                                 | Investissement            |                                    |
|--|----------------|---------------------------------|---------------------------|------------------------------------|
|  | Dépenses       | Recettes                        | Dépenses                  | Recettes                           |
| Résultat de clôture<br>2017                  |                | Excédent :<br>88 064.47€        | Déficit :<br>- 171 350.47 |                                    |
| Opérations de<br>l'exercice N                | 2 022.91€      | 9 740.53€                       | 7 929.69 €                | 272 064.47 €                       |
| <b>Résultat exercice<br/>2018</b>            |                | <b>Excédent :<br/>7 717.62€</b> |                           | <b>Excédent :<br/>264 134.78 €</b> |
| <b>Résultat de clôture<br/>2018</b>          |                | <b>Excédent :<br/>7 717.62€</b> |                           | <b>Excédent :<br/>92 784.31 €</b>  |
| <i>Reste à réaliser<br/>2018</i>             | <i>0,00 €</i>  | <i>0,00 €</i>                   | <i>0.00 €</i>             | <i>0.00 €</i>                      |
| Résultat définitif avec<br>restes à réaliser |                | Excédent :<br>7 717.62€         |                           | Excédent :<br>92 784.31€           |

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N°05-04-2019 : Approbation du compte administratif 2018 du Budget Lotissement Le Grand Verger**

Monsieur le Maire passe la présidence à Delphine BERTAUX, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2018 du budget Lotissement Le Grand Verger dressé par Mr Le Maire.

| Sections<br>Libellés                      | Fonctionnement |                                  | Investissement |               |
|---|----------------|----------------------------------|----------------|---------------|
|   | Dépenses       | Recettes                         | Dépenses       | Recettes      |
| Résultat de clôture 2017                  |                |                                  |                |               |
| Opérations de l'exercice N                | 0.00€          | 75 808.20€                       | 0.00€          | 0.00€         |
| <b>Résultat exercice 2018</b>             |                | <b>Excédent :<br/>75 808.20€</b> |                | <b>0.00€</b>  |
| <b>Résultat de clôture 2018</b>           |                | <b>Excédent :<br/>75 808.20€</b> |                | <b>0.00€</b>  |
| <i>Reste à réaliser 2018</i>              | <i>0,00 €</i>  | <i>0,00 €</i>                    | <i>0.00 €</i>  | <i>0.00 €</i> |
| Résultat définitif avec restes à réaliser |                | Excédent :<br>75 808.20€         |                |               |

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **N°06-04-2019 : Approbation du compte administratif 2018 du Budget Zone Artisanale**

Monsieur le Maire passe la présidence à Delphine BERTAUX, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2018 du budget Zone Artisanale dressé par Mr Le Maire.

| Sections<br>Libellés                      | Fonctionnement                  |                         | Investissement                   |               |
|---|---------------------------------|-------------------------|----------------------------------|---------------|
|   | Dépenses                        | Recettes                | Dépenses                         | Recettes      |
| Résultat de clôture 2017                  |                                 | Excédent :<br>7 285.91€ | Déficit :<br>- 21 688.26€        |               |
| Opérations de l'exercice N                | 31 676.50€                      | 23 543.94€              | 21 688.26€                       | 23 543.94€    |
| <b>Résultat exercice 2018</b>             | <b>Déficit :<br/>-8 132.56€</b> |                         | <b>Déficit :<br/>- 1 855.68€</b> | <b>0.00€</b>  |
| <b>Résultat de clôture 2018</b>           | <b>Déficit :<br/>-846.65€</b>   |                         | <b>Déficit :<br/>-23 543.94€</b> |               |
| <i>Reste à réaliser 2018</i>              | <i>0,00 €</i>                   | <i>0,00 €</i>           | <i>0.00 €</i>                    | <i>0.00 €</i> |
| Résultat définitif avec restes à réaliser | <b>Déficit :<br/>-846.65€</b>   |                         | <b>Déficit :<br/>-23 543.94€</b> |               |

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N°07-04-2019 : Approbation du compte administratif 2018 du Budget Lotissement Croix Potier**

Monsieur le Maire passe la présidence à Delphine BERTAUX, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2018 du budget Lotissement Croix Potier dressé par Mr Le Maire.

| Sections<br>Libellés                      | Fonctionnement                  |                                  | Investissement                   |               |
|---|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------|
|   | Dépenses                        | Recettes                         | Dépenses                         | Recettes      |
| Résultat de clôture 2017                  |                                 | Excédent :<br>29 937.27€         | Déficit :<br>- 17 446.33€        |               |
| Opérations de l'exercice N                | 18 446.33€                      | 17 446.33€                       | 17 446.33€                       | 17 446.33€    |
| <b>Résultat exercice 2018</b>             | <b>Déficit :<br/>-1 000.00€</b> |                                  | <b>0.00€</b>                     | <b>0.00€</b>  |
| <b>Résultat de clôture 2018</b>           |                                 | <b>Excédent :<br/>28 937.27€</b> | <b>Déficit :<br/>-17 446.33€</b> |               |
| <i>Reste à réaliser 2018</i>              | <i>0,00 €</i>                   | <i>0,00 €</i>                    | <i>0.00 €</i>                    | <i>0.00 €</i> |
| Résultat définitif avec restes à réaliser |                                 | <b>Excédent :<br/>28 937.27€</b> | <b>Déficit :<br/>-17 446.33€</b> |               |

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N°08-04-2019 : Approbation du compte administratif 2018 du Budget Principal**

Monsieur le Maire passe la présidence à Delphine BERTAUX, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2018 du budget principal dressé par Mr Le Maire.

| Sections<br>Libellés                      | Fonctionnement |                                   | Investissement                    |              |
|---|----------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------|
|   | Dépenses       | Recettes                          | Dépenses                          | Recettes     |
| Résultat de clôture 2017                  |                | Excédent :<br>289 404.90€         | Déficit :<br>- 60 737.52€         |              |
| Opérations de l'exercice N                | 1 395 282.73€  | 1 535 981.36€                     | 542 729.02€                       | 518 485.33€  |
| <b>Résultat exercice 2018</b>             |                | <b>Excédent :<br/>140 698.63€</b> | <b>Déficit :<br/>-24 243.69€</b>  | <b>0.00€</b> |
| <b>Résultat de clôture 2018</b>           |                | <b>Excédent :<br/>370 074.54€</b> | <b>Déficit :<br/>-84 981.21€</b>  |              |
| Reste à réaliser 2018                     | 0,00 €         | 0,00 €                            | -112 068.59€                      | 0.00 €       |
| Résultat définitif avec restes à réaliser |                | <b>Excédent :<br/>370 074.54€</b> | <b>Déficit :<br/>-197 049.80€</b> |              |

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N°09-04-2019 : Approbation des comptes de gestion 2018 du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget zone artisanale, budget Lotissement Le Grand Verger et budget Espace TUFFIN :**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budgets primitifs du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget zone artisanale, du budget lotissement Le Grand Verger et budget Espace TUFFIN de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget zone artisanale, du budget lotissement Le Grand Verger et du budget Espace TUFFIN.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget zone artisanale, du budget lotissement Le Grand Verger et budget Espace TUFFIN de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Déclare** que le compte de gestion du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget zone artisanale, du budget lotissement Le Grand Verger et du budget Espace TUFFIN dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N°10-03-2019 Affectation de résultat du budget principal 2018 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif du budget principal 2018 de la commune présente les résultats suivants :

- ✓ Excédent de fonctionnement de 2018 : 370 074.54€
- ✓ Déficit d'investissement de 2018 : 84 981.21 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif 2018, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

- ⇒ De reprendre une partie de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2018 pour la somme de 150 000 €, en recettes de fonctionnement au budget primitif 2019 de la commune, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté (Excédent) » et d'affecter la somme de 220 074.54 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2019, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,
- ⇒ De reprendre la totalité du déficit d'investissement du compte administratif 2018, soit la somme de 84 981.21€, en dépenses d'investissement au budget primitif 2019 de la commune, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (Déficit) ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Inscrit** au budget primitif principal 2019 les crédits suivants :

|                            | <b>Imputation</b>  | <b>Montant</b>  |
|----------------------------|--|---|
| Recettes d'investissement  | Compte 1068<br><i>(Excédent de fonctionnement capitalisé)</i>      | 220 074.54 €<br><i>(affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2018)</i> |
| Recettes de fonctionnement | Compte 002<br><i>Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)</i> | 150 000 €   |
| Dépenses d'investissement  | Compte 001<br><i>Résultat d'investissement reporté (Déficit)</i>   | -84 981.21 €<br><i>(montant du déficit d'investissement 2018)</i>                       |

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire



### **N°11-02-2019 Affectation de résultat du budget assainissement 2018 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif du budget assainissement 2018 de la commune présente les résultats suivants :

✓ Déficit de fonctionnement de 2018 : - 2 028.79 €

✓ Excédent d'investissement de 2018 : 68 914.33 €

La section de fonctionnement étant déficitaire, il n'est pas possible d'affecter une somme en investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Inscrit** au budget primitif assainissement 2019 les crédits suivants :

|                            | <b>Imputation</b>   | <b>Montant</b> |
|----------------------------|---|----------------|
| Dépenses de fonctionnement | Compte 002<br><i>Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</i> | - 2 028.79€    |
| Recettes d'investissement  | Compte 001<br><i>Résultat d'investissement reporté (excédent)</i> | 68 914.33 €    |

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N°12-04-2019 : vote du budget primitif assainissement de l'année 2019**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif assainissement de l'année 2019.

Montant section de fonctionnement : 67 562.10 €

Montant section d'investissement : 115 000.93 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

**Vote** le budget primitif assainissement de l'année 2019, tel que proposé par Monsieur le Maire, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

**Précise** qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

|                           | Dépenses    | Recettes    |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 67 652.10 € | 67 652.10 € |
| Section d'investissement  | 115 000.93€ | 115 000.93€ |

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N°13-04-2019 : vote du budget lotissement Croix Potier 2 de l'année 2019**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif Croix Potier 2 de l'année 2019

Montant section de fonctionnement : 54 353.60 €

Montant section d'investissement : 34 892,66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Vote** le budget primitif Croix Potier 2 de l'année 2019, tel que proposé par Monsieur le Maire, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

**Précise** qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

|                           | Dépenses    | Recettes    |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 54 353.60 € | 54 353.60 € |
| Section d'investissement  | 34 892,66 € | 34 892,66 € |

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N°14-04-2019 : vote du budget Zone Artisanale de l'année 2019**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 Zone Artisanale.

Montant section de fonctionnement : 50 394.59 €

Montant section d'investissement : 25 774.65 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Vote** le budget primitif 2019 Zone Artisanale tel que proposé par le Maire au niveau du chapitre

- pour la section de fonctionnement
- pour la section d'investissement, sans opération

**Précise** qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

|                           | Dépenses    | Recettes    |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 50 394.59 € | 50 394.59 € |
| Section d'investissement  | 25 774.65 € | 25 774.65 € |

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N°15-04-2019 : vote du budget Grand Verger de l'année 2019**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif Le Grand Verger de l'année 2019.

Montant section de fonctionnement : 251 616.40 €

Montant section d'investissement : 125 808.20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Vote** le budget primitif Le grand Verger de l'année 2019, tel que proposé par Monsieur le Maire, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

**Précise** qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

|                           | Dépenses     | Recettes     |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 251 616.40 € | 251 616.40 € |
| Section d'investissement  | 125 808.20 € | 125 808.20 € |

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N°16-04-2019 : vote du budget Espace Tuffin de l'année 2019**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 Espace Tuffin.

Montant section de fonctionnement : 17 201.50 €

Montant section d'investissement : 92 784.31 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget primitif 2019 Espace Tuffin tel que proposé par le Maire au niveau du chapitre

- pour la section de fonctionnement
- pour la section d'investissement, sans opération

**Précise** qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

|                           | Dépenses    | Recettes    |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 17 201.50 € | 17 201.50 € |
| Section d'investissement  | 92 784.31 € | 92 784.31 € |

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N°17-04-2019 : vote du budget primitif principal de l'année 2019**

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal 2019.

Montant section de fonctionnement : 1 471 368.40 €

Montant section d'investissement : 1 500 794.22 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget primitif principal 2019 tel que proposé par le Maire au niveau du chapitre

- pour la section de fonctionnement
- pour la section d'investissement, sans opération

**Précise** qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

|                           | Dépenses       | Recettes       |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Section de fonctionnement | 1 471 368.40 € | 1 471 368.40 € |
| Section d'investissement  | 1 500 794.22 € | 1 500 794.22 € |

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N°18-04-2019 : Attributions de subventions aux associations**

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe dédiée aux subventions aux associations pour l'année 2019 est de 46 000€ sur lesquels 15 098€ ont été attribués lors du conseil municipal du 06 mars dernier.

Il passe la parole aux adjoints aux associations qui présentent leurs propositions pour les associations n'ayant pas encore eu de sommes attribuées.

Considérant les demandes reçues, les adjoints proposent d'augmenter l'enveloppe des subventions à 50 000€ (prévus dans le budget présenté).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** l'inscription de crédits à hauteur de 50 000€ sur l'article 657481 de l'exercice en cours

**Attribue** les subventions suivantes :

- Association des Citoyens de la Paix : 400€
- Association Communale de Chasse Agrée (à destination des piégeurs) : 800€
- Compagnie les 3 Valoches : 1 000€
- Association Le Village : 30 000€

### **N°19-04-2019 : Votes des taux des taxes 2019**

Monsieur le Maire

✓ Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières, établi le 08 mars 2019 par Le Trésorier Payeur Général, indiquant les bases d'imposition pour 2019 et précisant que le montant des allocations compensatrices revenant au titre des différentes taxes pour l'année 2018 s'élève à la somme de 41.610 €,

présente le produit global attendu pour 2019 des 3 taxes directes locales, nécessaire à l'équilibre du budget qui s'établit ainsi qu'il suit :

| Taxes                         | Taux de référence 2018 | Coefficient de variation proportionnelle | Nouveaux taux 2019 | Bases d'imposition Prévisionnelles 2019 | Produit fiscal attendu 2018 |
|-------------------------------|------------------------|--|--------------------|---|-----------------------------|
| Taxe d'habitation             | 11,61 %                | 1,000 000                                | 11,61 %            | 1 551 000 €                             | 180 071 €                   |
| Taxe foncière sur le bâti     | 12,86 %                |  | 12,86 %            | 1 528 000 €                             | 196 501 €                   |
| Taxe foncière sur le non bâti | 33,72 %                |  | 33,72 %            | 272 600 €                               | 91 921 €                    |
|                               |                        |  |                    | <b>TOTAL</b>                            | <b>468 493 €</b>            |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** qu'il n'est pas nécessaire de modifier les taux d'imposition des taxes locales pour 2019 et les fixe comme suit :

| Type de taxe                  | Taux votés en 2019 |
|-------------------------------|--------------------|
| Taxe d'habitation             | 11,61 %            |
| Taxe foncière sur le bâti     | 12,86 %            |
| Taxe foncière sur le non bâti | 33,72 %            |

➤ **Fixe** à 468 493 € le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour l'équilibre du budget primitif de l'exercice 2019,

➤ **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N°20-04-2019 : Autorisation de signature cadre avec Couesnon Marches de Bretagne pour prestation de services voirie**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention cadre relative aux différentes prestations de services proposées par la communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne.

Pour pouvoir bénéficier de ces prestations de services, facturées à la commune selon les tarifs définis par délibérations du conseil communautaire, une convention cadre doit être passée. Par la suite, chaque prestation de service fait l'objet d'une convention distincte.

Aussi, monsieur le Maire sollicite de la part du conseil municipal l'autorisation de signer cette convention cadre ainsi que toutes les conventions permettant les prestations de service définies en annexe de la convention cadre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Maire à signer la convention cadre avec la communauté de commune de Couesnon Marches de Bretagne, pour la réalisation de prestation de services, annexée à la présente délibération.

**Autorise** monsieur le Maire à signer les conventions de prestation de services, qui seront proposées par la communauté de communes, dans la limite des prestations évoquées en annexe de la convention cadre.

### **N°21-04-2019 : Approbation de la modification des statuts du syndicat des eaux d'Antrain**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les nouveaux statuts du SIE d'Antrain qu'il propose d'adopter suite à la création de la commune nouvelle de Val-Couesnon.

Ces nouveaux statuts prévoient une attribution des sièges du comité syndical, à la commune nouvelle de Val-Couesnon, égale à la somme des sièges détenus précédemment par chacun des communes historiques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la modification des statuts du SIE d'Antrain tels que délibérés par le comité syndical du SIE d'Antrain le 15 février 2019

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N°22-04-2019 : Modification des membres élus du CCAS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison du décès de monsieur Auguste Peucet, conseiller municipal et membre élu du CCAS, il convient de procéder à une nouvelle élection afin de permettre au CCAS de palier à une vacance de siège.

En conséquence, monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal qui le souhaite à se déclarer candidat sous la forme d'une liste.

Il rappelle que suite à la délibération n°06-02-2019 du 06 février 2019, le nombre de membres élus au CCAS est de 7.

Il rappelle également que ces membres sont actuellement : Élodie SACHET, Jacqueline LEMONNIER, Christèle BOBON, Laetitia JOUAUX, Rémy GORON et Bruno GIFFARD

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**ELIT** les membres suivants en qualité de membres du CCAS : Élodie SACHET, Jacqueline LEMONNIER, Xavier SAINT-MLEUX, Christèle BOBON, Laetitia JOUAUX, Rémy GORON et Bruno GIFFARD

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N°23-04-2019 : Nomination d'un représentant communal suppléant au syndicat des eaux d'Antrain**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison du décès de monsieur Auguste Peucet, conseiller municipal et représentant de la commune au SIE d'Antrain en qualité de suppléant, il convient de procéder à une nouvelle nomination du représentant suppléant au SIE d'Antrain.

En conséquence, monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal qui le souhaite à se déclarer candidat.

Il rappelle que les deux membres titulaires, représentants la commune au sein du SIE d'Antrain, sont Pascal HERVÉ et Albert ISAMBARD

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Elit** Bertrand NOBILET en qualité de représentant suppléant de la commune au SIE d'Antrain

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N°24-04-2019 : Autorisation de signature – bail précaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de location du local vacant de l'espace tuffain.

Monsieur le Maire indique que la demande provient d'un masseur en vue d'une utilisation professionnel de ce local.

Il précise qu'à la demande du preneur, monsieur Stéphane JACOPIN, la durée du bail a été fixée à 6 mois à compter de la date d'entrée.

Monsieur le Maire rappelle que ce local de 17m<sup>2</sup> a été loué à une esthéticienne pour une durée de 1 an pour 80€HT.

Il propose de conserver ce tarif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** monsieur le Maire à louer, à compter de la date exécutoire de la présente délibération, le local de 17m<sup>2</sup>, situé 13 avenue d'Antrain, au profit de monsieur Stéphane JACOPIN

**Fixe** le montant du loyer mensuel à 80€HT

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N°25-04-2019 : Modification des conditions d'attribution d'une subvention municipale lors de travaux**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la Commune attribue des aides à la rénovation d'édifices privés situés en agglomération.

Cette aide, dépend de conditions fixées par la délibération prise le 13 juillet 2016, peut représenter jusqu'à 20% des dépenses plafonnées à 4000€.

Constatant que les bâtiments situés hors agglomération ne peuvent bénéficier de cette aide malgré les contraintes qui leur sont imposées dans le cadre de l'AVAP.

Monsieur le Maire propose de modifier les modalités d'attribution de la subvention municipale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Modifie** les conditions d'attribution de l'aide communale pour travaux sur édifices privés, de la manière suivante :

1/ Bâtiment situé dans l'AVAP, en zone agglomérée :

- l'attribution de l'aide est subordonnée à l'attribution d'une aide par la région Bretagne dans le cadre des Petites Cités de Caractères. Une pièce justificative sera demandée
- le montant de la subvention sera de 5% de l'enveloppe des travaux pris en compte par la région Bretagne. L'aide sera toutefois plafonnée à 4000€ par dossier
- Pour être pris en compte les travaux devront dépasser le seuil de 5000€ TTC.
- les subventions seront accordées dans la limite des crédits annuels inscrits au budget à l'article 20422
- les demandes de subvention devront être adressées à monsieur le Maire sous forme de lettre
- les demandes de subvention seront instruites dans l'ordre de leur arrivée en mairie
- l'aide pourra être versée en deux fois maximum, sur présentation de factures acquittées. Dans ce cas, l'aide sera versée au prorata du montant de ces factures par rapport au montant global des travaux retenu par les Petites Cités de Caractère

2/ Bâtiment situé dans l'AVAP, en zone non agglomérée :

- seuls les bâtiments repérés dans l'AVAP comme bâti remarquable ou bâti exceptionnel pourront bénéficier d'une subvention
- l'attribution de l'aide est subordonnée au respect des prescriptions que l'architecte des bâtiments de France aura émis et présentées dans l'autorisation de travaux.
- seuls les travaux, visibles de l'espace public réalisés par des professionnels, et portant sur des menuiseries bois extérieures et sur des travaux de peintures des menuiseries bois extérieures, sur le rejointoiement et sur la couverture seront pris en compte avec un seuil minimal de 1 000€ TTC.
- le montant de la subvention sera de 15% de l'enveloppe des travaux subventionnables. L'aide sera toutefois plafonnée à 4000€ par dossier
- les subventions seront accordées dans la limite des crédits annuels inscrits au budget à l'article 20422
- les demandes de subvention devront être adressées à monsieur le Maire sous forme de lettre en fournissant les mêmes documents que ceux nécessaires pour une demande de subvention auprès de la région Bretagne
- les demandes de subvention seront instruites dans l'ordre de leur arrivée en mairie
- l'aide pourra être versée en deux fois maximum, sur présentation de factures acquittées. Dans ce cas, l'aide sera versée au prorata du montant de ces factures par rapport au montant global des travaux retenu par les Petites Cités de Caractère

**Autorise** le Maire à instruire les demandes, attribuer et verser les aides dans les conditions mentionnées ci-dessus

**Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire  
P.HERVÉ



N°d'ordre des délibérations : 01/04/2019 – 02/04/2019 – 03/04/2019 – 04/04/2019 – 05/04/2019 – 06/04/2019 – 07/04/2019 – 08/04/2019 – 09/04/2019 – 10/04/2019 – 11/04/2019 – 12/04/2019 – 13/04/2019 – 14/04/2019 – 15/04/2019 – 16/04/2019 – 17/04/2019 – 18/04/2019 – 19/04/2019 – 20/04/2019 – 21/04/2019 – 22/04/2019 – 23/04/2019 – 24/04/2019 – 25/04/2019

|  |                               |   |         |
|--|-------------------------------|---|---------|
| HERVÉ Pascal,<br>Maire                         |                               | CHERBONNEL<br>Ludovic<br>4 <sup>ème</sup> Adjoint |         |
| BERTAUX Delphine,<br>1 <sup>ère</sup> Adjointe |                               | JOUAUX Laëtitia<br>5 <sup>ème</sup> Adjointe      |         |
| ISAMBARD Albert,<br>2 <sup>ème</sup> Adjoint   |                               | BONDIGUEL<br>Nathalie                             |         |
| SACHET Elodie,<br>3 <sup>ème</sup> Adjointe    |                               | BRIAND Henri,                                     |         |
| NOBILET Bertrand                               |                               | SIMONOT Sophie                                    |         |
| LEMONNIER<br>Jacqueline                        | Excusée                       | MARION-HALLAIS<br>Edith                           |         |
| GORON Rémy,                                    | Excusé pouvoir à<br>D.BERTAUX | LEMONNIER<br>Marie-Hélène                         | Excusée |
| GIFFARD Bruno                                  |                               | MOREL Delphine                                    |         |
| BOBON Christèle                                |                               | SAINT MLEUX<br>Xavier                             |         |